



UNIVERSITÉ DE MONCTON CAMPUS DE MONCTON

Le Campus de Moncton sollicite des candidatures pour le poste suivant :

PROFESSEURE OU PROFESSEUR EN TRADUCTION

INFORMATION GÉNÉRALE : Il s'agit d'un poste régulier menant à la permanence d'emploi, à pourvoir au rang d'adjoint à compter du 1^{er} juillet 2010 et rattaché au Département de traduction et des langues de la Faculté des arts et des sciences sociales, pour lequel nous cherchons une professeure ou un professeur se spécialisant en traduction générale et spécialisée de l'anglais vers le français. Les domaines de spécialisation en enseignement sont la traduction juridique, la traduction économique et/ou la traduction commerciale. À l'heure actuelle, le Département de traduction et des langues offre trois programmes menant au grade de baccalauréat spécialisé en traduction (B.Trad.), soit le programme régulier, le régime coopératif et le programme accéléré.

PARTICULARITÉS : L'Université de Moncton, fondée en 1963, est un établissement d'enseignement supérieur de langue française en milieu acadien. Avec ses trois campus situés à Edmundston, à Moncton et à Shippagan, elle offre des programmes d'études aux trois cycles universitaires dans plusieurs disciplines. Plus de 5 000 étudiantes et étudiants provenant de partout au Canada et de l'étranger la fréquentent. Pour de plus amples renseignements sur l'Université et ses programmes d'études, vous êtes invités à consulter le site Internet <http://www.umoncton.ca>.

FONCTIONS : Dans le cadre des fonctions universitaires d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité, la personne qui occupera ce poste sera appelée à enseigner des cours au 1^{er} cycle universitaire dans le domaine de la traduction, à mener des travaux de recherche et à participer activement à des activités de services à la collectivité. La personne retenue devra également être en mesure d'enseigner d'autres cours faisant partie des programmes de 1^{er} cycle en traduction (p. ex. technologies de la traduction, rédaction avancée, initiation à la traduction, stylistique comparée et terminologie).

FORMATION : Les candidates et les candidats seront titulaires d'un doctorat en traductologie ou dans un domaine connexe, posséderont une expérience de l'enseignement au niveau universitaire et de la traduction professionnelle, ainsi qu'un bon dossier de recherche. Enfin, la maîtrise de la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, est essentielle.

Exceptionnellement, les candidatures de personnes sur le point d'obtenir un doctorat dans la discipline au cours des deux prochaines années (soit au plus tard le 30 juin 2012) seront prises en compte. Dans ce cas, le dossier doit comprendre une lettre de recommandation de la directrice ou du directeur de thèse faisant état du niveau d'avancement des études doctorales et d'un échéancier pour l'obtention du doctorat.

ENTRÉE EN FONCTION ET TRAITEMENT : Le 1^{er} juillet 2010. Le traitement annuel est établi selon la formation et l'expérience. Les critères servant à établir le rang professoral et l'étape de carrière sont régis par la convention collective.

FERMETURE DU CONCOURS : Le 15 février 2010. Les personnes intéressées à postuler sont priées de faire parvenir un dossier complet comprenant : une lettre faisant état d'une description des champs d'intérêt en recherche, un curriculum vitae détaillé, une copie des relevés des études universitaires et des diplômes obtenus, tout document pertinent permettant d'évaluer les compétences en enseignement et le potentiel en recherche et trois lettres de recommandation qui devront être envoyées directement et sous pli séparés. Faire parvenir le tout à : **Mme Isabelle McKee-Allain, doyenne, Faculté des arts et des sciences sociales, Université de Moncton, Campus de Moncton, Moncton (N.-B.) E1A 3E9. Téléphone : (506) 858-4183; Télécopieur : (506) 858-4166; Courriel : isabelle.mckee-allain@umoncton.ca**

L'Université de Moncton souscrit à l'exigence d'équité en matière d'emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce concours s'adresse en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens ainsi qu'aux personnes ayant obtenu le droit d'établissement au Canada.